DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°25 Bis/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

<u>Présents</u>: M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, M. Philippe DANGELY, Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ, MM. Sébastien BLACHE, Dimitri KOKKINIDIS, Mme Isabelle ROUSSET, MM. Steve BIANCHI, Franck LAURENT, Mme Caroline FERRAND, M. Florian D'ANGELO, Mme Catherine LEPETIT, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Christine TROUBA, M. Axel SIMIAN, Mme Monique RAVOUNA.

<u>Procurations</u>: Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Jean-Pierre **DEBRAY** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Excusés : M. Anthony NIAVET, Mme Farah GUILLAUMONT.

M. Axel SIMIAN a été élu Secrétaire de séance.

<u>Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT</u>

Exposé du Maire

A la clôture de l'exercice 2020, il est constaté un excédent d'exploitation de 711 809,58 €. et un déficit d'investissement de 31 962,80 €uros.

Monsieur le Maire propose qu'une partie de l'excédent d'exploitation 2020 soit affectée en recette d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2021 annexe de l'Eau et de l'Assainissement pour la somme de 511 809,58 €uros. Le solde soit 200 000 €uros restera en section d'exploitation.

Vous voudrez bien statuer.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID: 038-213803166-20210408-DEL25BIS_2021-BF

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'affecter l'excédent 2020 de la section d'exploitation sur la section d'Investissement au compte 1068 du Budget Primitif annexe 2021 de l'Eau et de l'Assainissement pour un montant de 511 809,58 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme Pont de Chéruy, le 09 avril 2021

Le Maire,